

Lundi 9 novembre 2020

## Conseil métropolitain du 9 novembre

### "Dans la tempête et le brouillard : tenir le cap, jouer collectif, préparer l'avenir"

Depuis le début de la pandémie, la Métropole a fait front. Elle a préservé la continuité du service public, répondu à l'urgence, soutenu les communes, les entreprises, les associations les plus touchées. Pour 2021 et au-delà, la Métropole Rouen Normandie poursuit deux objectifs : répondre à l'urgence, préparer l'avenir. Dans un océan d'incertitudes, apporter des repères et accélérer la relance. Un programme de 2Mrds d'Euros d'investissements sur 2021-2028 est proposé, dont 266M€ pour 2021 autour de plusieurs priorités stratégiques : la transition massive vers les mobilités vertes, la solidarité envers les plus démunis et la lutte contre l'habitat indigne, le développement des Maisons de Santé et la gestion des risques.

**Pour Nicolas Mayer-Rossignol, Président de la Métropole Rouen Normandie :** « *Nous faisons face à une crise multiforme, d'une ampleur inédite : sanitaire, économique, sociale, écologique, et à bien des égards démocratique et sociétale. Dans cet océan d'incertitudes, nous portons une conviction : notre territoire a besoin de volontarisme et d'investissement. C'est pourquoi nous fixons un cap clair, une ligne stratégique qui s'articule autour d'une double exigence : faire face à l'urgence pour protéger les habitants, les emplois et relancer l'économie locale, tout en investissant massivement dans la transition social-écologique et la résilience du territoire. Dans la tempête et le brouillard, nous devons tenir le cap, jouer collectif, préparer l'avenir.* »

### Des orientations budgétaires solidaires et ambitieuses : 2Mrds € d'investissement (2021-2028) pour la relance, dont 266M€ pour 2021

Cette année l'élaboration des orientations budgétaires de la Métropole s'est déroulée dans un contexte très particulier : une crise sanitaire, économique, sociale, écologique, et à bien des égards démocratique et sociétale. Dans cette crise multiforme, notre territoire a besoin de **volontarisme et d'investissement**. Dans un tel océan d'incertitudes, la Métropole Rouen Normandie doit apporter des repères. L'objectif : faire face à l'urgence pour protéger les habitants, les emplois et relancer l'économie locale, tout en investissant massivement dans la transition social-écologique et la résilience du territoire.

Depuis le début de la pandémie la Métropole a répondu à l'urgence et soutenu les communes. Tout en assurant la continuité du service public, elle a su réorienter ses actions et en développer de nouvelles. Dernier exemple : avec le Plan Local d'Urgence Solidaire (PLUS) co-élaboré avec le Conseil de défense économique local, la Métropole Rouen Normandie vient d'engager 6 M€ supplémentaires en soutien aux secteurs les plus impactés : les TPE/PME, les associations, les jeunes. Cette faculté d'adaptation et cette solidarité continueront d'être la règle en 2021. Malgré les incertitudes notamment en termes de recettes, la Métropole doit **s'engager fortement dans la relance, par l'investissement mais aussi le fonctionnement**, dans des limites budgétaires qui permettent à notre Etablissement de poursuivre le déploiement de ses missions.

Dans l'urgence, nous devons aussi penser l'avenir. C'est tout l'enjeu de la **transition social-écologique**, qui s'impose d'une façon non moins urgente. Nous vivons un changement d'ère, une mutation qui nous invite à revisiter profondément notre modèle de développement. Par ses singularités, son histoire, son potentiel, notre territoire est au cœur même des problématiques contemporaines de résilience.

Avec un budget de près de **1 milliard d'euros par an**, la Métropole doit être accélératrice de ce changement. Par **son action directe, mais aussi par l'effet de levier et d'entraînement** qu'elle suscitera. La Métropole a la volonté de devenir la référence en matière de dépollution des sols et des friches, de logistique fluviale, de reconstruction de la ville sur la ville, de valorisation des ressources, de protection de la biodiversité, d'économie circulaire. Cette orientation générale imprimera progressivement l'ensemble du budget métropolitain. Elle s'est exprimée dès les premières décisions du mandat : moratoire sur la destruction de 63 ha de la forêt du Madrillet, expérimentation sur la « gratuité » des transports en commun le samedi, lancement d'une « COP permanente », grande concertation sur l'éco-quartier Rouen-Flaubert, premiers jalons d'une politique métropolitaine de sécurité industrielle et de culture du risque.

L'**objectif de résilience** n'est pas seulement un impératif dicté par la lutte contre le changement climatique. C'est aussi une opportunité : d'amélioration de la qualité de vie, mais aussi de développement économique, d'innovation, de création d'emplois et de valeur, de qualification, de formation, de rayonnement et d'attractivité. C'est pourquoi cet axe stratégique concerne la quasi-totalité des politiques métropolitaines et va monter en puissance : acquisition de nombreux bus électriques et à hydrogène, développement massif des infrastructures et services cyclables, expérimentation du véhicule autonome, innovation dans l'éco-construction, la dépollution et le recyclage des matériaux, optimisation de la collecte des déchets, sobriété maximale dans la consommation foncière, éco-conditionnalité des aides, développement d'une agriculture de proximité, création d'un service public de la performance énergétique, production d'énergies renouvelables, lutte contre les îlots de chaleur, désimperméabilisation et renaturation des espaces urbains, soutien démultiplié à l'enseignement supérieur et à la recherche, développement du tourisme de nature (valorisation exemplaire de la Côte Sainte Catherine, achèvement de la Seine à Vélo), éducation à l'environnement... La forte dimension sociale de cette transition sera portée à travers des politiques comme l'aide à la rénovation thermique des logements, le plan de lutte contre la pauvreté, le dispositif « territoire zéro chômeur de longue durée », le permis de louer, le Fonds d'Aide aux Jeunes...

La transition social-écologique du territoire s'incarnera également dans la candidature de Rouen et de sa métropole au titre de **Capitale Européenne de la Culture 2028**, à travers le thème de la résilience.

La **solidarité intercommunale** restera la matrice de la gouvernance de l'Etablissement et s'incarnera à nouveau cette année dans l'ensemble des dispositifs de reversement aux communes, dont les montants seront préservés ou augmenteront. En ce qui concerne la participation citoyenne, les principes de transparence et d'open data, les méthodes de concertation et de co-construction seront appliqués aussi largement que possible, tant dans l'élaboration des politiques que dans le suivi de leur mise en œuvre.

**Protéger les populations dans l'urgence, investir pour la transition social-écologique** : cette double stratégie est rendue possible par la bonne santé financière de la Métropole, en particulier sa structure de dépenses très saine, sa capacité d'autofinancement et ses ratios d'endettement plus favorables que la moyenne.

La Métropole cherchera à **s'appuyer sur les cadres européen (Green Deal), national (Plan de relance) et territorial (Contrat de Plan régional et interrégional sur l'axe Seine, Contrat de métropole avec la Région Normandie) pour financer les investissements structurants et les priorités indispensables à la dynamique du territoire**. Les coopérations interterritoriales, à travers le Pôle Métropolitain Rouen Seine Eure mais aussi avec d'autres territoires limitrophes qui partagent le même bassin de vie, permettront d'amplifier encore son action.

L'objectif est que l'ensemble de ces orientations budgétaires soit réalisé **sans augmentation de la fiscalité**, laquelle est, d'ores et déjà, sensiblement inférieure à la moyenne des métropoles de France. Cependant, le contexte budgétaire est largement imprévisible compte-tenu de l'impact économique et social de la récession mondiale. De même, de grandes incertitudes demeurent quant à la pérennité des dotations de l'Etat tout au long de la mandature. Enfin, la question de la compensation des baisses d'impôts annoncées par le Gouvernement et des pertes de recettes ou augmentations de dépenses liées à la crise COVID (notamment dans le domaine des transports) soulève de nombreuses interrogations et inquiétudes légitimes.

## Vers une mobilité verte : la Métropole se dote de 17 bus électriques et 11 fonctionnant à l'hydrogène

Depuis plusieurs années, la Métropole a lancé des études et procédé à plusieurs tests de motorisation et exploite, depuis deux ans, deux bus électriques qui donnent satisfaction pour les fortes variations de topographie du territoire. Dans le cadre de son programme de renouvellement du parc de véhicules de transport en commun pour 2021, la Métropole, dans l'objectif d'améliorer la qualité de l'air a ainsi décidé d'**acquérir 17 bus électriques pour un budget de 12M€**.

Cette décision dépasse le strict respect des obligations réglementaires qui imposent qu'au moins 50% des véhicules ainsi renouvelés soient des véhicules à faibles émissions puisque c'est ainsi 100% des véhicules à remplacer qui le sont en électrique pour l'année 2021. Ces bus seront ainsi commandés cette année et pourront être mis en exploitation pour la rentrée scolaire 2021.

La Métropole va également, en parallèle, **tester la solution hydrogène** sur les lignes de bus qui sont trop longues pour être exploitées avec des bus électriques, en particulier la ligne n°6 avec **l'acquisition de 11 bus fonctionnant à l'hydrogène** pour un budget 9,5M€.

Des réflexions sur la solution technique à adopter pour les bus articulés et, en particulier, les véhicules TEOR seront menées en 2021. De même, les études vont se poursuivre concernant les minibus utilisés pour Filo'R et Handistuce notamment.

### Une Métropole mobilisée et solidaire

- **Plan pauvreté : la jeunesse, l'emploi et l'alimentation, les priorités de la Métropole**

L'État a sollicité la Métropole pour l'accompagner dans la mise en œuvre de sa stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté. La situation sanitaire actuelle accroît les situations de précarité économique et sociale, c'est pourquoi la Métropole est fortement mobilisée pour la mise en place et la déclinaison de son plan pauvreté, dans le cadre de ses compétences, sur l'ensemble du territoire.

Dans son plan d'actions, la Métropole a souhaité mettre l'accent sur :

- l'emploi car les données démontrent que l'emploi est une problématique majeure du territoire avec un taux de chômage de 16,8% contre 13,9% à l'échelle nationale. Le taux de chômage de l'ensemble de la population vivant en quartier prioritaire est de 39%, soit plus de deux fois supérieur à celui de la Métropole dans son ensemble. \*
- la jeunesse pour permettre une amélioration du niveau de qualification des jeunes et une accélération de la mise en situation de travail.
- la précarité alimentaire puisque 7275 ménages sont potentiellement en insécurité alimentaire.

*\* Taux de chômage au sens du recensement, ces taux sont à distinguer des chiffres habituellement publiés par Pôle Emploi.*

En concertation avec l'État et les partenaires, 12 actions ont ainsi été retenues :

- Préparation de l'expérimentation Territoire Zéro Chômeurs de Longue Durée
- Accompagnement à la Mise en œuvre des Clauses Sociales sur les opérations NPNRU
- Mises en activité (chantiers éducatifs, marchés d'insertion et expérimentation, Travail Alternatif Payé à la Journée (TAPJ))
- Accompagnement des victimes de violences conjugales
- Prise en charge des auteurs de violences conjugales et familiales
- Aide au démarrage des projets de santé des nouvelles maisons de santé intervenant sur les Quartiers Prioritaires de la Ville
- Accompagnement des jeunes bénéficiaires de l'aide à la stabilisation et de l'aide ponctuelle au titre du FAJ
- Renforcement des interventions sur la commune d'Elbeuf

- Réalisation de diagnostics préalables à l'élargissement des interventions aux deux communes possédant des QPV qui n'en bénéficient pas
- Soutien à la plateforme de mobilité pour l'animation de vélo-écoles ; Formation des professionnels sociaux à l'accompagnement de la mobilité des personnes en précarité ; Soutien à la plateforme de mobilité - accompagnement individuel à la mobilité
- Captation de logements du parc privé, intermédiation locative et accompagnement de ménages précaires
- Accompagnement de 4 jardins partagés situés en QPV ; Alimentation, mise en place de l'appel à projets "Métropole Nourricière" ; Alimentation, accompagnement des porteurs de projets de jardins nourriciers.

La Métropole s'engage à mettre en œuvre ces actions (2020 – 2021) pour un **montant prévisionnel global de 2,7M€**, contribution de l'État comprise.

- **Soutenir l'installation de Maisons de Santé dans les quartiers prioritaires**

L'une des actions phare de ce Plan pauvreté décliné par la Métropole est d'aider au démarrage des projets de santé des nouvelles maisons de santé intervenant sur les Quartiers Prioritaires de la Ville. La Métropole souhaite lutter contre la désertification médicale et favoriser l'implantation de Maisons de santé pluriprofessionnelles sur son territoire.

Pour favoriser l'accès aux soins pour tous, la Métropole a constitué un Fonds de Soutien aux Investissements des Communes dédié à la santé. Son objectif est d'accompagner les communes qui souhaitent s'engager dans la création de maisons de santé car la mise en place de modes d'exercices regroupés des professionnels de santé est une réponse efficace contre la désertification médicale. La Métropole est également intervenue auprès de l'ARS et de la Région pour faire modifier le zonage qui définit les Zones d'Intervention Prioritaire conditionnant l'octroi de financements en investissement de l'État, de la Région et de l'Union Européenne pour les projets de maisons de santé. Ainsi, depuis juillet 2019, le nouveau zonage « médecins », intègre tous les QPV normands.

Enfin, depuis le début d'année, la Métropole finance le démarrage des projets territoriaux de santé portés par les Maisons de Santé Pluriprofessionnelles qui s'implantent sur nos QPV lorsque les professionnels de santé mènent des actions en matière de promotion de la santé et de lutte contre les violences intrafamiliales.

Afin d'accentuer son effort pour lutter contre la désertification médicale et favoriser l'implantation de ce type d'équipements sur son territoire, **la Métropole a décidé d'exonérer de taxe d'aménagement les nouvelles maisons de santé**, que la maîtrise d'ouvrage de cette construction soit publique ou privée. En parallèle, au vu de l'intérêt général que présente ces installations sur le territoire, la gratuité sera accordé pour toute création d'un trottoir surbaissé sur ces équipements.

- **Lutter contre l’habitat indigne**

Depuis plus de 30 ans, la Ville de Saint-Étienne-du-Rouvray œuvre à la requalification du quartier du Château Blanc. Un vaste projet de renouvellement urbain a été conduit dans le cadre du premier programme de l’Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) et aujourd’hui au titre du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPNRU) en tant que « quartier d’intérêt régional d’ambition nationale ». Le Programme Local de l’Habitat de la Métropole Rouen Normandie a identifié un enjeu fort de redressement ou de recyclage des copropriétés en difficultés et notamment la copropriété Robespierre à Saint-Étienne-du-Rouvray. La copropriété Robespierre, la plus importante des 8 copropriétés privées du quartier, est composée de six immeubles et 306 logements. Elle concentre des difficultés relatives à sa gestion et la vétusté du bâti et des équipements communs ainsi qu’une fragilité économique et sociale de nombre de ses occupants.

Dans un premier temps, l’intervention publique s’est portée sur l’immeuble Sorano qui présentait, de surcroît, des problèmes de salubrité et de sécurité publique. Un dispositif exceptionnel dans le cadre du NPNRU a été mis en place afin de procéder à sa démolition.

La situation financière de la copropriété Robespierre étant très dégradée, les travaux d’entretien et de sécurité n’étant plus réalisés, une procédure de carence a été initiée par la Préfecture de Seine-Maritime. **En cas de carence prononcée par le Tribunal de Grande Instance de Rouen, Métropole Rouen Normandie est compétente pour mettre en œuvre le recyclage foncier de celle-ci.** Elle lancera ainsi une concession d’aménagement pour la résorption de la copropriété.

Cette opération d’aménagement sera concédée à un prestataire. Le concessionnaire sélectionné sera chargé d’acquérir les logements, d’assurer la gestion transitoire de la copropriété, de reloger les habitants et de réaliser les travaux de démolition. Les objectifs de cette opération sont de consolider les actions mises en œuvre dans les programmes de renouvellement urbain, d’assurer la sécurité des habitants, d’empêcher le développement des marchands de sommeil, de rétablir la sécurité publique, d’intervenir pour le relogement des ménages et à terme, de diversifier l’offre de logement en mettant en œuvre un projet urbain qui contribuera à la mixité sociale basé sur le principe d’une reconstruction dédensifiée.

Le montant prévisionnel de la concession est de 20 000 000 € TTC. Cette mission sera financée à 80 % TTC du déficit par l’Agence Nationale de l’Habitat, le reste du coût étant partagé entre la Métropole Rouen Normandie, maître d’ouvrage de la concession, la Région Normandie, le Département de Seine-Maritime et la Ville de Saint-Étienne-du-Rouvray.

## **Priorité à la gestion et à la prévention des risques**

- **Agir pour la sécurité industrielle**

L’incendie du 26 septembre 2019 a marqué tous les esprits. Il faut désormais développer à l’échelle du territoire métropolitain une véritable culture du risque, fondée sur la transparence. Sur le sujet, la stratégie de la Métropole Rouen Normandie se décline autour de trois grands axes :

-Développer la culture du risque en diffusant des informations claires, précises et pratiques aux habitants. Cette démarche sera associée à une mise à jour des plans communaux de sauvegarde des communes (PCS) et des DICRIM, en priorité celles qui accueillent des sites SEVESO seuil haut. La Métropole s'impliquera avec les communes pour les aider dans ce travail et permettre une cohérence globale entre les communes. Cette approche concernera l'ensemble des risques, notamment industriels, naturels et sanitaires.

-Contribuer, en lien avec les industriels concernés, à la création d'une plateforme. Son objectif : engager un réel dialogue et progresser sur les enjeux de sécurité industrielle. Elle regroupera des citoyens, des associations, des représentants du bloc communal et de l'État. Elle permettra également un travail avec les industriels sur l'économie circulaire et la transition écologique.

-Repenser le devenir du quartier Flaubert, en lien avec les habitants et tous les acteurs concernés. Il n'est pas envisageable d'urbaniser à proximité immédiate des usines. Un projet de forêt urbaine est soumis à discussion. Un dispositif de concertation citoyenne est lancé pour susciter à propos du quartier Flaubert des propositions alternatives.

- **Protéger les habitants du risque inondations**

En application de la Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation (SLGRI) établie à l'échelle du territoire à risque important d'inondation Rouen-Louviers-Austreberthe, la Métropole est signataire d'un Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) sur la période 2018-2021. Ce programme mobilise les partenaires que sont les services de l'État, l'Agence de l'Eau, le Syndicat des Bassins Versants Cailly-Aubette-Robec, la Communauté d'Agglomération Seine Eure et le Syndicat Mixte des Bassins Versants de l'Austreberthe et du Saffimbec autour d'une approche intégrée de **prévention des inondations afin de réduire les dommages aux personnes et aux biens**.

La Métropole Rouen Normandie, en qualité de cheffe de file de la Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation sur le territoire Rouen-Louviers-Austreberthe, porte l'animation de ce PAPI ainsi que la maîtrise d'ouvrage de plusieurs actions du programme.

Voici les premières actions mises en place :

- Modélisation de l'aléa de débordement de la Seine et caractérisation des systèmes d'endiguement, portée par le GIPSA en partenariat avec les collectivités riveraines de la Seine, le Département de Seine-Maritime et le Grand Port Maritime de Rouen.  
Objectifs principaux : améliorer la connaissance des zones inondables en cas de crue de la Seine et caractériser les systèmes d'endiguement destinés à prévenir les inondations par la Seine.  
*L'étude a démarré en février 2020 et doit s'achever en mars 2021.*
- Établissement d'un état des lieux des enjeux en zones inondables.  
Objectif principal : mettre en évidence les enjeux les plus vulnérables aux inondations afin de mieux appréhender l'impact d'une inondation majeure.  
*En cours de réalisation au sein des services de la Métropole Rouen Normandie, doit s'achever en décembre 2020 avec la réalisation des cartes d'enjeux.*

- Sensibiliser la population au risque inondation.  
Objectifs : implanter des œuvres artistiques servant de repère de crue le long de la Seine, dans le cadre du projet « Seine de crue » animé par l'AREAS. *La première œuvre est prévue à Duclair et doit être implantée en décembre 2020.* D'autre part, cette action prévoit la réalisation, par la Métropole Rouen Normandie, d'une étude destinée à identifier les sites les plus adéquats à l'implantation de repères de crues sur l'ensemble du territoire du PAPI.  
*Cette étude a démarré en octobre 2020.*
- Organisation de la collecte des informations lors des crues.  
Objectif : créer un document synthétique permettant le recueil des informations de terrain lors des crues afin de renseigner la base de données historiques sur les inondations et ainsi promouvoir la culture du risque.  
*Cette action a démarré en février 2020 avec les partenaires du PAPI et a été mise en œuvre lors des crues de Seine de février et mars 2020 avec la contribution de la Métropole Rouen Normandie à la plateforme collaborative « sites et repères de crues » du service de prévision de crues. Cette action sera poursuivie en 2021.*

Concernant la surveillance et la prévision des inondations, la Métropole Rouen Normandie s'est dotée de dispositifs de mesure des variations de la pluviométrie et des hauteurs d'eau au moyen de pluviomètres et de limnimètres notamment, mais aussi de dispositifs de prévision des phénomènes météorologiques. Une étude pour établir un bilan des outils de surveillance des événements présents sur le territoire du PAPI et identifier les besoins complémentaires en termes d'équipements de mesures et de suivis des phénomènes (pluie, hauteur d'eau...) vient de débuter.

**En 2021, la Métropole Rouen Normandie prévoit de réaliser plusieurs études dédiées à l'amélioration de la connaissance et de la conscience du risque :** étude des risques de pollution qui doit permettre d'identifier et de quantifier les sources potentielles de pollution mais aussi d'identifier les capacités de collecte et de traitement de ces déchets, diagnostic de vulnérabilité du territoire au risque inondation et de vulnérabilité d'enjeux prioritaires, réalisation de plans locaux d'hydraulique douce et étude des zones d'expansion de crues de de leur capacité de stockage.

La Métropole a décidé d'engager les prestations d'études programmées en 2021 et d'approuver le plan de financement prévisionnel de ces études, en sollicitant l'aide de l'État, le Département de Seine-Maritime et l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

### Contact presse

Perrine BINET  
Attachée de presse  
[perrine.binet@metropole-rouen-normandie.fr](mailto:perrine.binet@metropole-rouen-normandie.fr)  
02 32 76 84 24 – 07 64 67 18 05